



DELIBERATION

présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie en visioconférence le 4 mars 2021 et votée par consultation électronique le 9 Mars 2021

« Délibération relative aux modalités de remboursement des entreprises par la CCI Haute-Savoie suite à l'annulation de MICRONORA 2021 »

Contexte :

Après une année 2020 fortement perturbée et les nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire qui persistent en ce début d'année 2021, Micronora a adressé un sondage afin de recueillir l'avis des exposants. Les nombreuses réponses ont permis aux membres du bureau de Micronora et son équipe de prendre la **décision d'annuler l'édition 2021***, prévue du 21 au 24 septembre à Besançon.

Cette annonce faite dès le 02 février permettra d'éviter, selon l'organisateur, toutes dépenses vaines pour les exposants comme pour eux.

L'organisateur se concentre désormais sur la **prochaine édition du salon Micronora** qui se tiendra du **27 au 30 septembre 2022** (calendrier habituel du salon qui se tient les années paires).

** Pour rappel, l'édition 2021 du salon correspond au report de Micronora 2020. Suite à ce report, l'AG de la CCI Haute-Savoie du 18 juin 2020 avait validé le remboursement total des entreprises engagées.*

La CCI Haute-Savoie participe depuis de nombreuses années à MICRONORA en animant un **collectif d'entreprises**.

Depuis l'édition 2020, ce collectif est d'envergure régional, et à ce titre, nous avons obtenu le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (subvention reportée sur 2021 par avenant).

L'annonce par MICRONORA, le 02 février dernier, de l'annulation de l'édition 2021 a été faite alors que la commercialisation était en cours (**11 entreprises engagées**). **La CCI Haute-Savoie a donc déjà engagé des moyens financiers** (réservation surface, hôtel...) **et humains** pour la bonne exécution de cette prestation (cf. budget dans la partie « aspects financiers »).

La problématique posée est la **définition des modalités de remboursement des exposants** inscrits sur le collectif pour MICRONORA 2021.

Dans les **conditions générales de vente** inscrites sur le bon de commande signé par les entreprises engagées, il est prévu, qu'**en cas de report ou d'annulation du salon, tout ou partie du règlement sera conservé**.

Le prévisionnel de l'édition 2021, inscrit au budget, était basé sur 20 entreprises participantes avec les postes suivants :

- **Charges : 117 072 €**

- Charges externes : 106 782 €
- Charges de personnel : 10 290 €

- **Produits : 93 000 €**

- Chiffres d'affaires (facturation entreprises : surface, mobilier, articles complémentaires ...) : 84 000 €
- Subvention (de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) : 9 000 €

⇒ **Résultat : - 13 782 €**

Compte tenu de l'annulation du salon et du nombre d'entreprises engagées, le budget a été modifié comme suit :

- **Charges : 4 354,80 €**

- Charges externes : 924,80 € (somme forfaitaire Micronora + réservation hôtel)
A noter que l'acompte de 17 474 € versé à MICRONORA pour la surface d'exposition nous sera, à notre demande, soit remboursé après déduction d'une somme forfaitaire de 500€HT, soit reportée sur l'édition 2022.
- Charges de personnel : 3 430 €
30% du temps de personnel a été réalisé.

- **Produits : 24 206,40 €**

- Chiffres d'affaires facturés aux exposants : 24 206,40€
Correspond à l'acompte de 50% facturé et versé par les exposants pour la réservation de surface uniquement.
- Subvention Région : 0 €
Aucun acompte n'a été reçu et la région ne versera pas la subvention car le salon n'aura pas lieu en 2021.

Compte tenu de l'annulation du salon en 2021, de la crise sanitaire actuelle et de la situation économique des entreprises industrielles, des entreprises ont sollicité la CCI pour un remboursement des sommes réglées à la CCI pour ce salon.

Voici présenté, ci-dessous, les différentes hypothèses :

Budget en € HT (hors facturation entreprises en € TTC)	Prévisionnel sur la base de 30 exposants	Réalisé sur la base de 11 exposants avec annulation du salon sans remboursement aux entreprises et sans subvention région	Réalisé sur la base de 11 exposants avec annulation du salon et remboursement aux entreprises et sans subvention région
Charges	117 072	4 354,80	4 354,80
Produits	93 000	24 206,40	0
Résultat	-13 782	+19 851,60	-4 354,80

➔ La position consistant à appliquer les conditions générales de vente et donc de conserver la facturation des entreprises génère un excédent de + 20 K€, position difficilement tenable compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

➔ Il est donc proposé de **rembourser totalement** les entreprises engagées **pour 24 206,40 € TTC** (= somme perçue).
Cela occasionne la prise en charge des frais engagés à hauteur de 4 354,80 € sur la ressource fiscale.

Nota : il n'est pas proposé de faire un avoir pour le prochain salon afin de solder complètement l'opération dans les comptes 2021 et de répartir sur une nouvelle opération en 2022 (à confirmer). En effet, certaines entreprises risquent de ne pas vouloir s'engager en 2022 et il conviendrait ensuite de faire des remboursements et abandon de créances au cas par cas.

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

Délibération

« L'Assemblée Générale du 04 mars 2021 de la CCI Haute-Savoie :

- après avoir pris connaissance du contexte de l'annulation du salon MICRONORA 2021, et des aspects administratifs et financiers relatifs au collectif régional porté par la CCI Haute-Savoie,**
- décide de rembourser totalement les entreprises engagées soit 24 206,40€ qui correspondent aux sommes perçues par la CCI Haute-Savoie. »**

Résultat du vote

Quorum : 19

Nombre de membres : 38

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 31

BOURRET Marie-Elisabeth, BOUVERAT Marie-Christine, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, COLLARD DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FERIGO André, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PERNAT Roger, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

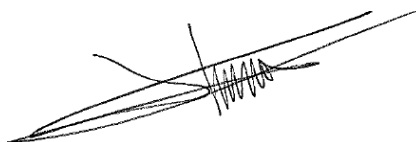
Nombre de voix pour : 31

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de refus de vote : 0

Le Secrétaire
Thierry DETURCHE



Le Président
Guy METRAL

